

notre ville

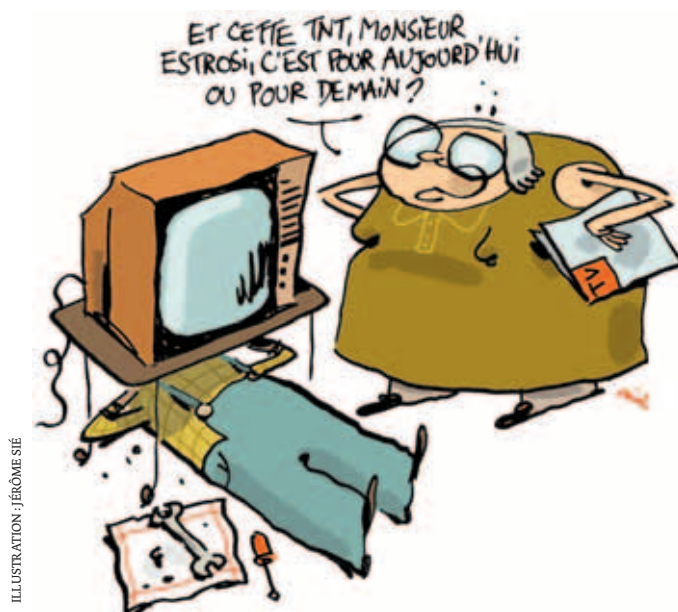
enquêtes

Ce mois-ci les élus répondent à vos questions sur la **Télévision numérique terrestre (TNT)** et les nuisances liées à la **déchetterie**.

Claude Frountil

Je me permets de demander au Conseil Municipal d'intervenir auprès de M. Estrosi (ministre). Celui-ci le 15 octobre dernier vient de lancer la TNT sur l'émetteur de Saint-Baudile. Malheureusement Frontignan occulté par les monts de la Gardiole, excepté La Peyrade et une partie de la Plage, ne peut recevoir ces chaînes (...).

Votre connaissance du dossier est très bonne. En effet, si la Télévision Numérique Terrestre a été lancée sur Montpellier en octobre, la majeure partie de notre territoire n'est pas couverte. Seuls des habitants du quartier de la Peyrade ou de la plage y ont accès. Ce sont les magnifiques collines de la Gardiole qui sont en causes. Elles empêchent le signal de passer. La solution interviendra quand le réémetteur du Mont St Clair sera adapté au numérique. Selon la Direction Régionale de TDF à Toulouse, cette opération est prévue, mais le plan de déploiement de la TNT s'occupe en priorité des émetteurs principaux. Nous allons donc saisir TDF, le CSA, les GIE qui fédèrent les chaînes diffusées sur la TNT, pour obtenir d'eux une action rapide. Nous invitons d'ailleurs



tous nos concitoyens intéressés par ce service audiovisuel d'en faire autant. En espérant que cette action puisse contribuer à réduire les délais qui seront de toute façon de plusieurs mois.

Patricia Martin
Maire-Adjointe
déléguee à l'Economie.

M. Beltran
Propriétaires depuis mars 2006, nous souffrons de l'armada de mouches que « l'entreprise de compost » génère (...). Et ce n'est pas la seule nuisance, car l'odeur et le bruit (...) viennent accroître le phénomène. « On dit » que cette entreprise devrait être délocalisée. Est-ce vraiment le cas? Et quand? Il s'agit là d'un problème sanitaire.

Monsieur, votre rue est effectivement très proche de la déchetterie et de sa composante de compostage des déchets verts qui est installée à cet endroit depuis 2001. Avec la croissance démographique, ce qui était autrefois l'extérieur de la ville a tendance à se rapprocher des habitations. Cet équipement est géré par la communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT). Il s'agit d'un service public, récoltants les différents déchets verts qui sont transformés après décomposition en humus pour servir ensuite d'engrais naturel. Nous sommes déjà intervenus auprès de la CABT pour que les horaires de livraisons et d'interventions gênantes soient adaptés autant que

possible au rythme de vie du voisinage. Cela devait être vu par la CABT avec l'exploitant au moment de la re-définition du cahier des charges. Cette installation recevant et traitant le double de la quantité de déchets prévue initialement, le nouveau marché public passé par la CABT prévoit un retour à la normale. Vos nuisances devraient donc se réduire considérablement. Par ailleurs des améliorations doivent être apportées au processus technique pour limiter les odeurs. Nous avons également plaidé pour que d'autres équipements de ce type soient bâtis sur le territoire de la communauté.

La délocalisation n'est pas à l'ordre du jour même si la Ville a demandé à l'agglomération de l'envisager. Néanmoins cette dernière solution risque de se heurter à des difficultés financières et foncières.

Enfin, si le désagrément est évident, je tiens à vous rassurer sur l'absence d'impact sanitaire, s'agissant de phénomènes naturels de décompositions de végétaux. Espérant, avec vous, que l'ensemble de ces mesures permettra l'amélioration de votre situation.

Alain Bonafoux
Conseiller municipal
Délégué à l'environnement
Conseiller communautaire